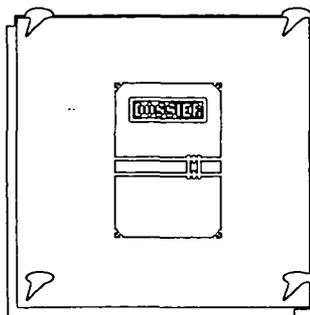


LA NOMENCLATURE D'ACTIVITE FRANCAISE

Georges HONORE



Voici la dernière version* de la Nouvelle Nomenclature d'Activité Française (NAF). Elle sera officialisée par décret prochainement. Cette nomenclature est parfaitement imbriquée dans la nomenclature des activités économiques de la Communauté européenne, dite NACE révision 1, (cf règlement CEE 3037/90 du 9 octobre 1990). Le lecteur trouvera en plus les notices explicatives provisoires, telles qu'elles étaient connues fin décembre.

Les entreprises et établissements seront reclassés dans cette nomenclature à compter du 1er janvier 1993. Dans les transports, la détermination de l'activité principale sera effectuée conformément aux pratiques françaises, à savoir en fonction du chiffre d'affaires.

Des codes complémentaires viendront enrichir le répertoire des unités : code modalités (montage, réparation, donneur d'ordre), code marchand-non marchand, code saisonnalité, nature de l'établissement (chantiers...) code statut (sièges ou non, productif ou auxiliaire) avec des codes spécifiques de classement des établissements auxiliaires (gestion, commerce informatique...)etc

Pour toute précision complémentaire, s'adresser au secrétariat de la Commission Nationale des Nomenclatures (INSEE - 41 17 50 50)

Division NACE	Groupe NACE	Classe NACE
60 TRANSPORTS TERRESTRES	60.1 Transports ferroviaires	60.1 Z Transports ferroviaires
	60.2 Transports urbains et routiers	60.2A Transports urbains de voyageurs
		60.2B Transports routiers réguliers de voyageurs
		60.2C Téléphériques, remontées mécaniques
60.2E Transport de voyageurs par taxis		
60.2G Transports routiers occasionnels de voyageurs		
60.2L Transports routiers de marchandises de proximité		
60.3 Transports par conduite	60.2M Transports de marchandises interurbains	
	60.2N Déménagement	
	60.2P Location de camions avec conducteur	
61 TRANSPORTS PAR EAU	60.3Z Transports par conduite	
	61.1 Transports maritimes et côtiers	61.1A Transports maritimes
		61.1C Transports côtiers
61.2 Transports fluviaux	61.2Z Transports fluviaux	
62 TRANSPORTS AERIENS	62.1 Transports aériens réguliers	62.1Z Transports aériens réguliers
	62.2 Transports aériens non réguliers	62.2Z Transports aériens non réguliers
	62.3 Transports spatiaux	62.3Z Transports spatiaux
63 SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS	63.1 Manutention et entreposage	63.1A Manutention portuaire
		63.1B Manutention non portuaire
		63.1D Entreposage frigorifique
		63.1E Entreposage non frigorifique
		63.2A Gestion d'infrastructures de transports terrestres
	63.2 Gestion d'infrastructures de transports	63.2C Services portuaires, maritimes et fluviaux
		63.2E Services aéroportuaires
	63.3 Agence de voyage	63.3Z Agence de voyage
63.4 Organisation du transport de fret	63.4A Messagerie, fret express	
	63.4B Affrètement	
	63.4C Organisation des transports internationaux	

Transports réguliers de voyageurs : 60.2A + 60.2B + 60.2C

Transports routiers de marchandises : 60.2L + 60.2M + 60.2N + 60.2P

Manutention : 63.1A + 63.1B

Entreposage : 63.1D + 63.1E

Organisation du transport de fret : 63.4A + 63.4B + 63.4C

* Une version quasi définitive avait déjà été diffusée dans une note de février 1991 mais la codification des lettres et l'ordre de certaines rubriques ont été modifiés depuis. De plus le code NACE 611 n'est plus divisé au niveau européen entre transports maritimes et transports côtiers, aucun accord n'ayant été trouvé entre les définitions anglaises et françaises du transport côtier.

Section I: TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
Sous-section II : TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

60 TRANSPORTS TERRESTRES

60.1 Transports ferroviaires

60.1Z Transports ferroviaires

Cette classe comprend notamment :

- le transport interurbain de voyageurs par voie ferrée
- le transport de marchandises par voie ferrée

Cette classe ne comprend pas :

- la gestion des infrastructures terrestres (cf. 63.2A)
- l'exploitation de voitures-lits (cf. 55.1C) ou de voitures-restaurants (cf. 55.3A.)
- la location de wagons (cf. 71.2A)
- l'exploitation de chemins de fer d'agrément (cf. 92.3F)
- le transport urbain de voyageurs (cf. 60.2A)

60.2 Transports urbains et routiers

Cette classe comprend notamment :

- le transport urbain ou suburbain de voyageurs, sur des lignes et selon des horaires déterminés, même à caractère saisonnier, par tout moyen : chemin de fer, métro, bus, tramway, car, etc

Cette classe comprend aussi : - le ramassage scolaire ou le transport de personnel, ainsi que les navettes d'aéroports

60.2B Transports routiers réguliers de voyageurs

Cette classe comprend notamment :

- le transport interurbain de voyageurs par autocars, sur des lignes et selon des horaires déterminés, même à caractère saisonnier

60.2C Téléphériques, remontées mécaniques

Cette classe comprend notamment :

- l'exploitation de téléphériques, funiculaires et remontées mécaniques diverses

60.2E Transport de voyageurs par taxis

Cette classe comprend notamment :

- le transport de voyageurs par taxis, y compris services des centrales de réservation
- l'exploitation de voitures de petite et de grande remise
- la location de voitures avec chauffeur

Cette classe ne comprend pas :

- le transport par ambulance (cf. 85.1J)
- l'exploitation d'avions-taxis (cf. 62.2Z)
- l'exploitation de taxis-marchandises (cf. 64. 1B)

60.2G Transports routiers occasionnels de voyageurs

Cette classe comprend notamment :

- l'organisation d'excursions en autocars
- les circuits touristiques urbains par car
- la location d'autocars (avec conducteur) à la demande

60.2L Transports routiers de marchandises de proximité

Cette classe comprend notamment :

- le transport routier à caractère urbain ou de proximité, consistant à enlever ou à livrer des marchandises emballées ou non, lors de déplacements de courte durée

Cette classe comprend aussi :

- la livraison de béton prêt à l'emploi
- la collecte du lait à la ferme

Cette classe ne comprend pas :

- le ramassage des ordures ménagères (cf. 90.0B)
- les services de transports de fonds (cf. 74.6Z)
- les activités d'organisation du transport de fret (cf. 63.4) ou de courrier (cf.64.1)
- les activités d'organisation du transport de fret (cf. 63.4) ou de courrier (cf. 64.1)

60.2M Transports routiers de marchandises Interurbains

Cette classe comprend notamment :

- le transport routier de marchandises, régulier ou non, interurbain, sur longue distance et international ; y entre le transport lourd, en vrac, par conteneurs, hors gabarit, etc

60.2N Déménagement

Cette classe comprend notamment :

- le déménagement de mobilier de particuliers, du bureaux, d'ateliers ou d'usines, qu'il soit international, interurbain, intra urbain ou dans un même immeuble ou site

Cette classe comprend aussi :

- le garde-meubles
- la livraison de meubles et équipements ménagers avec déballage ou installation

60.2P Location de camions avec conducteur

Cette classe ne comprend notamment :

- la location de camions et camionnettes avec conducteur

Cette classe ne comprend pas :

- la location de voitures particulières avec chauffeur (cf. 60.2E)
- la location de voitures (cf. 71.1Z) et camions sans conducteur (cf.71.2A)

60.3 Transports par conduite

60.3Z Transports par conduite

Cette classe comprend notamment :

- l'exploitation d'oléoducs, gazoducs et conduite similaires pour le transport de gaz et de liquides

Cette classe ne comprend pas :

- la distribution de gaz, d'eau ou de vapeur (cf. 40 et 41)

61 TRANSPORTS PAR EAU

Cette division comprend notamment :

- le transport par eau, régulier ou non, de personnes et de marchandises
- l'exploitation de bateaux de croisière et d'excursion
- la location de bateaux avec équipage
- l'exploitation de bacs, de remorqueurs et de pousseurs de péniches

Cette division ne comprend pas :

- les services portuaires, maritimes et fluviaux (cf. 63.2B)

61.1. Transports maritimes et côtiers

61.1A Transports maritimes

Cette classe comprend notamment :

- le transport maritime de personnes et de marchandises (transport hauturier et cabotage)

61.1C Transports côtiers

Cette classe comprend notamment :

- le transport de personnes et de marchandises dans la limite des eaux côtières

61.2 Transports fluviaux

61.2Z Transports fluviaux

Cette classe comprend notamment :

- le transport de personnes et de marchandises sur les voies navigables intérieures telles que fleuves, canaux, lacs, ports et docks

62 TRANSPORTS AERIENS

Cette division comprend notamment :

- le transport aérien, régulier ou non, de personnes et de marchandises

Cette division ne comprend pas :

- les services des aéroports (cf. 63.2E)
- les services rendus par voie aérienne tels que publicité (cf. 74.4A), photographie (cf. 74.8A), pulvérisation des cultures (cf. 01.4A), etc

62.1Z Transports aériens réguliers

Cette classe comprend notamment :

- le transport aérien de personnes et de marchandises sur des lignes régulières et selon des horaires déterminés

Cette classe ne comprend pas :

- le transport par charters, même réguliers (cf. 62.2Z)

62.2Z Transports aériens non réguliers

Cette classe comprend notamment :

- le transport aérien non régulier de personnes et de marchandises tels que charters (réguliers ou non), avions-taxis, location d'avions avec pilote, excursions aériennes

62.3Z Transports spatiaux

Cette classe comprend notamment :

- le lancement et la mise sur orbites de satellites et de véhicules spatiaux

(63.11 Manutention = 63.1A + 63.1B)

63 SERVICES

AUXILIAIRES DES TRANSPORTS

63.1 Manutention et entreposage

63.1A Manutention portuaire

Cette classe comprend notamment :

- le chargement ou le déchargement, lors des ruptures de charges, des marchandises (ou bagages) dans les ports maritimes
- l'arrimage et le débarquement

Cette classe ne comprend pas :

- l'exploitation des infrastructures portuaires, routières, ferroviaires et aéroportuaires (cf 63-2)

63.1B Manutention non portuaire

Cette classe comprend notamment

- le chargement ou le déchargement, lors des ruptures de charges, des marchandises (ou bagages) ailleurs que dans les ports maritimes (manutention routière, ferroviaire, fluviale et sur aéroports)

Cette classe ne comprend pas :

- l'exploitation des installations de terminaux (cf 63-2)

63.1D Entreposage frigorifique

Cette classe comprend notamment :

- l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage frigorifique ou de lieux de stockage réfrigéré, y compris à caractère industriel ou agricole

Cette classe ne comprend pas :

- la production de glace hydrique (cf. 40.3Z)

63.1 Entreposage non frigorifique

Cette classe comprend notamment :

- l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage non frigorifique ou de lieux de stockage (entrepôts, silos, hangars...) y compris à caractère industriel ou agricole

Cette classe ne comprend pas :

- l'exploitation de parcs de stationnement de véhicules (cf. 63.2A)

63.2 Gestion d'infrastructures de transports

63.2A Gestion d'infrastructures de transports terrestres

Cette classe comprend notamment :

- l'exploitation de gares routières et ferroviaires et de terminaux de manutention de fret
- l'exploitation à péage d'autoroutes et ouvrages d'art
- l'exploitation de parcs et emplacements de stationnement de véhicules

63.2C Services portuaires, maritimes et fluviaux

Cette classe comprend notamment :

- l'exploitation des ports maritimes et de terminaux portuaires et de quais
- l'exploitation des ports fluviaux, voies fluviales et écluses
- les activités des consignataires maritimes
- les services d'entretien-maintenance des navires (hors réparation)
- les services de pilotage, de lamanage, de sauvetage en mer, de renflouement des navires, etc
- les services de signalisation par phares, balises et radio-balises

Cette classe ne comprend pas :

- les services des ports de plaisance (cf. 92.6C) et les écoles de voile ou de pilotage (cf. 80.4A)

63.2E Services aéroportualres

Cette classe comprend notamment :

- l'exploitation des aéroports et notamment des terminaux
- les activités des consignataires aériens
- les services d'entretien-maintenance des avions (hors réparation)
- le contrôle de l'espace aérien au voisinage des aéroports

Cette classe ne comprend pas :

- les services rendus sur les terrains d'aviation de tourisme (cf. 92.6C) et les écoles de pilotage (cf. 80.4A)

63.3 Agences de voyage

63.3Z Agences de voyage

Cette classe comprend notamment :

- la délivrance de titres de transport et vente de séjours
- la vente de voyages organisés et de circuits sur catalogue
- la production de voyages organisés

Cette classe comprend aussi :

- les services des offices de tourisme, syndicats d'initiative et organismes similaires à l'échelle départementale, régionale ou nationale
- l'activité des accompagnateurs de groupes

63.4 Organisation du transport de fret

Ce groupe comprend notamment :

- l'ensemble des prestations de services visant à prendre en charge l'organisation du transport de fret pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire
- les activités logistiques spécialisées qu'implique cette organisation, telles que le conditionnement, l'emballage, le stockage, l'étiquetage, le ramassage, le groupage, les formalités en douane, les contrôles sanitaires ou phytosanitaires éventuels, les formalités d'assurances, fiscales, bancaires, visas consulaires, la mise en oeuvre de moyens de transport adaptés, terrestres, maritimes ou aériens, etc

Ce groupe ne comprend pas :

- l'assurance des marchandises et la réassurance (cf. 66.OE et F)

- la gestion d'infrastructures de transports (cf. 63.2)
- le transport de marchandises (cf. 60, 61, 62)

63.4A Messagerie, fret express

Cette classe comprend notamment :

- la collecte d'envois multiples (groupage) de moins de 3 tonnes groupés sur des quais pour constituer des chargements complets aptes à remplir des véhicules de transport pour dégroupage au quai du centre réceptif et livraison au domicile du destinataire
- le fret express de marchandises

Cette classe ne comprend pas :

- l'acheminement du courrier (cf. 64.1)
- les activités des coursiers urbains et taxis-marchandises (cf.64.1C)

63.4B Affrètement

Cette classe comprend notamment :

- l'affrètement terrestre, maritime et aérien (ou une combinaison de ces moyens) qui consiste à confier des envois sans groupage préalable à des transporteurs publics

63.4C Organisation des transports internationaux

Cette classe comprend notamment :

- l'organisation logistique des transports de marchandises en provenance ou à destination du territoire national, ou international, par tous les modes de transports appropriés
- le transit terrestre, maritime ou aérien
- les activités de commissionnaires en douane

Cette classe ne comprend pas :

- les activités des consignataires (cf. 63.2C et E)

Seul le transport pour compte de tiers est isolé ; le transport pour compte propre est une activité auxiliaire.

La location de voitures sans chauffeur relève du groupe 71.1. La location d'autres matériels de transport (car, camion, wagon, bateau, avion...) sans opérateur relève du groupe 71.2 de la division 71 (location sans opérateur).

La location de moyens de transport avec chauffeur, conducteur, pilote, équipage, etc, relève des trois divisions relatives aux transports (60, 61, 62) dans les classes appropriées (60.2E, 60.2G, 60.2P, 61.1A, 61.1C, 61.2Z, 62.2Z).

Les activités d'organisation du transport de fret sont reprises dans le groupe 63.3. activités d'organisation de transport de personnes étant reprises dans le groupe 63.3. activité d'organisation de transport de personnes étant reprises dans le groupe 63.3.

